

République Française
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 23 mai 2020

12 - 20 20

L'an deux mille vingt, et le vingt-trois mai à 11 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard NICOLAS, conseiller municipal le plus âgé.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Objet : Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du Maire

Le samedi 23 mai 2020 à 11 heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de monsieur Gérard NICOLAS, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

LE CONSEIL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Jean BLANQUEFORT : 17, dix-sept voix

M. Jean BLANQUEFORT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,



JB